

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

La SIERE a demandé une approbation de ses besoins en revenus, de ses dépenses et de ses frais pour 2022.

Renseignez-vous. Donnez votre avis.

Si la demande est approuvée telle quelle, les clients du Canada de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) verront une augmentation de leurs frais d'utilisation en 2022 par rapport aux frais d'utilisation en 2021, et les clients à l'étranger de la SIERE verront une diminution de leurs frais d'utilisation en 2022 par rapport aux frais d'utilisation en 2021, comme indiqué ci-dessous.

La SIERE demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'approuver les éléments suivants :

- un besoin en revenus de 201,5 M\$ pour l'année 2022 et les frais d'utilisation connexes de 1,3329\$/MWh à payer par les clients au Canada et de 1,0126 \$/MWh à payer par les clients à l'étranger, à compter du 1^{er} janvier 2022
- un budget de dépenses en immobilisations de 71,2 M\$ pour l'année 2022
- la remise (ou la facturation) aux acteurs du marché de la différence entre les frais d'utilisation de 2022 et les frais d'utilisation provisoires payés par les acteurs du marché, s'il y a lieu
- la facturation de coûts de fiabilité d'intégration à un taux horaire de 145 \$/heure pour les activités qu'elle entreprend au nom des promoteurs afin d'intégrer de manière des installations neuves ou modifiées au réseau d'électricité de la SIERE.

La SIERE affirme que les besoins en revenus, les dépenses et les frais proposés sont basés sur le Plan d'activités 2022-2024 de la SIERE qui a été approuvé par le ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines le 3 février 2022.

Veillez examiner la demande pour obtenir la liste complète des approbations demandées par la SIERE.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande d'IESO. Durant cette audience, qui peut être une audience orale ou écrite, nous examinerons les preuves déposées par la SIERE et nous poserons des questions à la société à propos de ses propositions. Nous entendrons également les questions et arguments des personnes qui se sont inscrites pour participer (appelées « intervenants ») à l'audience de la CEO. À l'issue de cette audience, la CEO rendra sa décision quant à l'approbation de la demande de la SIERE.

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la demande d'IESO sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la requête d'IESO et présenter les raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la demande d'IESO. Inscrivez-vous avant le **8 avril 2022**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire.
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

EN SAVOIR PLUS

Pour les clients résidentiels, les frais d'utilisation de la SIERE sont intégrés aux redevances réglementaires (ligne « Regulatory Charges ») sur la facture d'électricité. Le numéro de dossier de la présente demande est **EB -2022-0002**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre, participer en tant qu'intervenant ou pour consulter les documents relatifs à cette affaire, veuillez entrer le numéro de dossier **EB -2022-0002** sur le site Web de la CEO : www.oeb.ca/fr/participez. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre d'information du public au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. La SIERE a demandé une audience écrite. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez faire part de vos arguments par écrit à la CEO au plus tard le **8 avril 2022**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements seront rendus publics.

Cette audience sera tenue en vertu du paragraphe 25(1) de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O 1998, chap. 15 (annexe B).



Ontario
Energy
Board | Commission
de l'énergie
de l'Ontario